



**Arrêté n°D126077AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D618**

STAM Longwy

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande et pour le compte de l'entreprise Fayat Energie Service en date du 11/05/2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de Maintenance de radar sur la RD n° D618 du PR 6+200 au PR 6+600, sur le territoire des communes de Longuyon et Viviers-sur-Chiers ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1-** Du 04 juin 2026 au 07 juin 2026, de 07H30 à 18H30, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D618 du PR 6+200 au PR 6+600, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de feux tricolores, suivant le manuel de signalisation temporaire CF24.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Madame et Monsieur les Maires des communes de Longuyon et Viviers-sur-Chiers,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 12 mai 2026**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental,  
Le Directeur Infrastructures et Mobilité